

BASE

GROUPE	3	HERBICIDE
--------	----------	-----------

BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS

Pour la suppression des graminées et des dicotylédones avant la levée dans plusieurs grandes cultures

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION 22744
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
PRINCIPE ACTIF: TRIFLURALINE 10%

CONTENU NET: 22,7 kg.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook
Drive Dorchester,
Ontario N0L 1G5
1-800-328-4678

05/10

FRONT

GROUPE	3	HERBICIDE
--------	----------	-----------

BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS

Pour la suppression des graminées et des dicotylédones avant la levée dans plusieurs grandes cultures

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION 22744
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
PRINCIPE ACTIF: TRIFLURALINE 10%

CONTENU NET: 22,7 kg.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook
Drive Dorchester,
Ontario N0L 1G5
1-800-328-4678

05/10

MISES EN GARDE : DANGER: IRRITANT POUR LES YEUX – ATTENTION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Après l'épandage, bien se laver les mains et les bras. Éviter de contaminer les aliments pour les humains et les animaux. Ne pas contaminer les plans d'eau. Entreposer dans son sac d'origine.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

Quiconque manipule le produit doit porter un vêtement à manches longues et un pantalon long. En outre, il faut porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement ainsi que lors des activités de nettoyage et de réparation.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche,

si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENT TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer directement au soleil. Garder au frais. Ne pas laisser dans le distributeur de granulés pendant plus de 24 heures.

CONTENANT À RETOURNER

Élimination du contenant: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Tous les noms de produits sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

DATAPAK

GROUPE	3	HERBICIDE
--------	----------	-----------

BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS

Pour la suppression des graminées et des dicotylédones avant la levée dans plusieurs grandes cultures

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION 22744
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
PRINCIPE ACTIF: TRIFLURALINE 10%

CONTENU NET: 22,7 kg.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook
Drive Dorchester,
Ontario N0L 1G5
1-800-328-4678

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CULTURES HOMOLOGUÉES

Le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS est un herbicide qui est spécialement formulé pour la suppression de certaines graminées et des dicotylédones annuelles dans le colza (Canola), l'orge (traitement d'automne seulement), le lin (traitements d'été et d'automne seulement), le tournesol, la moutarde, la lentille (traitement d'automne seulement), le pois (de grande culture et de conserve), la féverole, le soya, le haricot sec et la luzerne (cultures de protection du lin et du colza [Canola] seulement).

IL NE FAUT PAS UTILISER LE BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS SUR UNE CULTURE POUR LAQUELLE IL N'EST PAS HOMOLOGUÉ.

SI ON N'EN SUIT PAS LE MODE D'EMPLOI, LE BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS PEUT DONNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE OU CAUSER DES DÉGÂTS AUX CULTURES.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS est un herbicide du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données

antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Service Technique au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

TRAITEMENTS HERBICIDES DE PRÉLEVÉE EN AUTOMNE

Pour des raisons de conservation des sols, il est déconseillé d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS en automne sur les sols sujets à l'érosion par le vent, l'eau et d'autres facteurs. Un traitement d'automne sur une jachère peut, dans certaines conditions, prédisposer le champ à l'érosion par le vent et/ou l'eau et n'est donc pas conseillé.

Avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, en lire attentivement le mode d'emploi au complet.

MODE D'EMPLOI DANS TOUTES LES CULTURES

- Ne pas épandre sur les sols contenant plus de 15% de matières organiques (ou, dans le cas de l'orge, plus de 10% de matières organiques), tels que les sols tourbeux ou organiques.
- Ne pas épandre sur les sols mouilleux et inondables.
- Ne pas épandre sur les sols où il y a beaucoup de bosses ou de

- mottes ou qui se travaillent mal.
- Pour maximiser la suppression des mauvaises herbes et la tolérance de la culture, suivre le mode d'emploi en tout temps. Lire le mode d'emploi au complet avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

ATTENTION

Des populations de sétaire verte tolérant la trifluraline se sont développées dans un certain nombre de champs de l'Ouest du Canada qu'on avait traités à la trifluraline à maintes reprises et pendant longtemps. Les produits à base de trifluraline ou d'éthalfuraline (p.ex. BONANZA, RIVAL, TREFLAN, TRIFLUREX, FORTRESS et EDGE) ne suppriment pas la sétaire verte tolérant la trifluraline. Pour retarder la sélection et la propagation de la sétaire verte tolérant la trifluraline, ne pas utiliser ces produits à maintes reprises dans le même champ, ou faire un traitement herbicide à part pour supprimer la sétaire verte tolérant la trifluraline.

Si on épand du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS sur des sols inondables (où l'eau stagne pendant plus de 3 à 5 jours), la suppression risque d'être réduite. Une telle réduction de la suppression peut se produire si les sols sont inondés entre le moment où on épand le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS et le moment où la culture arrive à maturité (la récolte). Si les sols sont inondés pendant longtemps (3 semaines ou plus), la suppression risque d'être nulle.

Ne pas épandre sur des champs où du fumier a été épandu au cours des 12 derniers mois. Après ce temps, s'assurer que le fumier s'est bien désintégré et qu'on l'a incorporé au sol jusqu'à une profondeur de 10 à 15 cm.

Si on en suit le mode d'emploi, le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ne causera pas de dégâts à la culture traitée. Certains facteurs comme la profondeur de semis, l'excès d'humidité, le temps froid, les maladies des plantules, la mauvaise fertilité du sol, la sécheresse et la salinité du sol peuvent augmenter le risque de dégâts dus au BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS et, par conséquent, retarder la maturité de la culture et/ou en diminuer le rendement.

Les cultures très sensibles, telles que l'avoine cultivée, la betterave à sucre et les graminées annuelles à petites graines (la fléole des prés, l'alpiste des Canaries et la féтуque rouge traçante), ne devraient pas être cultivées en rotation l'année suivant l'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le site de traitement pendant l'application.

Jeter les vêtements et les autres matières absorbantes qui ont été fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Les utilisateurs doivent enlever leurs vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Ils doivent ensuite se laver soigneusement la peau et enfiler des vêtements propres.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, borbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Pour réduire les rejets par volatilisation de trifluraline dans l'environnement, ce produit ne doit être appliqué que par temps frais, le matin ou le soir, lorsque la température de l'air est de 15 °C ou moins. Pour réduire encore davantage la volatilisation dans l'atmosphère, il faut procéder à l'incorporation dans le sol tout de suite après le traitement.

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX CULTURES EN ROTATION

La vitesse de décomposition du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS est influencée par les facteurs du milieu qui sont présents l'année du traitement et le printemps suivant (c.-à-d. du 1er mai au 1er mai). Si, pendant cette période, les précipitations sont inférieures à la normale, l'arrière-effet sera plus grand la saison de croissance suivante.

Les cultures en rotation (p.ex., le blé) peuvent subir des dégâts si on les fait pousser la deuxième année de la rotation à la suite d'une sécheresse du sol la première année de la rotation après l'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. Pour réduire les dégâts à ces cultures, semer celles-ci peu profondément dans un lit de semence tiède et humide.

ATTENTION

NE PAS SE SERVIR DES CULTURES TRAITÉES COMME FOURRAGE;
IL N'Y A PAS ASSEZ DE DONNÉES POUR JUSTIFIER CET USAGE.

MODE D'EMPLOI DANS LES OLÉAGINEUX, LES CULTURES SPÉCIALES ET L'ORGE MAUVAISES HERBES SENSIBLES

GRAMINÉES ANNUELLES: Folle avoine, sétaires verte et glauque, échinochloa pied-de-coq, ivraie de Perse, pâturin annuel, digitale, éragrostide fétide, bromes, brome des seigles et éleusine de l'Inde.

DICOTYLÉDONES ANNUELLES: Amarantes, chénopode blanc, stellaire moyenne, mollugine verticillée, renouées, pourpier potager, saponaire des vaches et renouée liseron.

Le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS supprime les mauvaises herbes susmentionnées si on l'épand à la dose conseillée et qu'on en suit le mode d'emploi. S'assurer de l'incorporer comme il est indiqué. La folle avoine et la renouée liseron échapperont peut-être en partie à l'action herbicide du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, mais la concurrence de la culture les réprimera efficacement, de sorte que leur concurrence avec la culture sera faible ou nulle.

PÉRIODE D'ÉPANDAGE

Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS avant la plantation de la culture et avant la levée des mauvaises herbes, et bien l'incorporer au sol pour que son action herbicide s'exerce sur toutes les mauvaises herbes sensibles. Le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ne supprimera pas les mauvaises herbes sensibles qui auront déjà levé au moment de l'épandage. Il ne supprimera que les mauvaises

herbes sensibles à mesure qu'elles germeront.

PRÉPARATION DE LA TERRE

Avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, s'assurer qu'on a éliminé toutes les mauvaises herbes déjà levées par passage des disques, travail du sol ou suppression chimique. Le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS peut s'épandre sur un sol couvert de chaume ou de déchets; cependant, s'il y a beaucoup de déchets, on devrait bien passer les disques sur le sol avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS pour permettre au produit de pénétrer dans le sol de surface. S'assurer de briser toutes les grosses mottes de terre avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

Si du fumier a été étendu dans le champ, s'assurer de bien incorporer le fumier au sol en travaillant celui-ci deux fois avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. Si on a brûlé le champ pour le débarrasser des résidus de la culture précédente (paille, déchets, etc.), s'assurer de travailler le sol au moins une fois avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

NOTA: NE PAS LABOURER (AVEC UNE CHARRUE À SOCS) LA TERRE AVANT D'Y ÉPANDRE LE BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

MÉTHODE D'ÉPANDAGE

Épandre uniformément le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS à la surface du sol au moyen d'un distributeur de granulés bien calibré. En suivant les indications données sur la présente étiquette ou par le fabricant du matériel, régler le distributeur de façon à fournir la quantité voulue de BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. Ces indications ne sont qu'un point de départ pour le calibrage du matériel, et on devrait vérifier souvent le distributeur pour s'assurer qu'on épand la bonne dose de BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. S'assurer d'épandre uniformément le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS à toute la surface du sol, et éviter que les granulés se concentrent en bandes étroites, etc. Incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS dans le même sens qu'on l'a épandu et moins de 24 heures après l'avoir épandu. S'assurer qu'on brise toutes les mottes de terre pendant l'incorporation. Les cultures sensibles en rotation ne subiront pas de dégâts si l'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS se fait uniformément. Éviter le chevauchement pendant l'épandage.

NOTA: NE PAS ÉPANDRE LE BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS DU HAUT DES AIRS.

INCORPORATION

N'incorporer qu'avec un instrument à disques ou un cultivateur. Les

cultivateurs en profondeur sont déconseillés. Pour la première incorporation, il est conseillé d'utiliser des disques en tandem. Ne pas faire la première incorporation plus de 24 heures après l'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. Les deux incorporations devraient se faire jusqu'à une profondeur de 8 à 10cm (3 à 4po). Il faut que la deuxième incorporation soit perpendiculaire à la première. La vitesse d'avancement devrait être de 6 à 10km/h (4 à 6mi/h) si on utilise un instrument à disques ou de 10 à 13km/h (6 à 8mi/h) si on utilise un cultivateur.

NOTA:

- Pour maximiser la suppression et la tolérance de la culture, n'incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS que jusqu'à une profondeur de 8 à 10cm (3 à 4po).
- Si le sol est couvert de chaume ou de déchets, utiliser un instrument à disques pour incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.
- Si le sol se travaille bien, on devrait utiliser un cultivateur pour incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.
- Afin que le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS se libère mieux et qu'il soit plus efficace contre les mauvaises herbes, attendre au moins 5 jours avant de faire la deuxième incorporation.

INSTRUCTIONS POUR LE TRAITEMENT D'ÉTÉ

Pour la suppression du lin, du colza (Canola), ou de la féverole l'année suivante, épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS sur la jachère entre le 1er juin et le 1er septembre, à la dose d'été, et l'incorporer au sol moins de 24 heures après son épandage. Des incorporations ultérieures pourront se faire chaque fois qu'il y aura des mauvaises herbes résistantes pendant le reste de la période de jachère. Avant la plantation le printemps suivant, un travail superficiel du sol sera nécessaire, une fois que le sol se sera réchauffé, pour préparer le lit de semence. Il vaut mieux que ce travail superficiel du sol se fasse avec un vibroculteur ou un instrument à disques dont la profondeur de coupe est de 5 à 8cm (2 à 3po).

INSTRUCTIONS POUR LE TRAITEMENT D'AUTOMNE

Pour supprimer les mauvaises herbes l'année suivante, épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS sur le sol en automne, entre le 1er septembre et l'engel du sol, à la dose d'automne, et l'y incorporer selon les instructions. Ne pas faire la première incorporation plus de 24 heures après l'épandage. La deuxième incorporation, jusqu'à la profondeur conseillée, peut se faire au printemps, au moment de la préparation du lit de semence. Si les deux incorporations se font en automne, un travail superficiel du sol sera nécessaire le printemps suivant, avant le semis. Il vaut mieux que ce travail superficiel du sol se fasse avec

2023-7053

2024-04-23

Label Correction made 2024-10-09

un vibroculteur ou un instrument à disques dont la profondeur de coupe est de 5 à 8cm (2 à 3po). Il est préférable que les deux incorporations se fassent en automne. Pour ce qui est de l'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS sur l'orge et sur la lentille et le lin, consulter les sections particulières à ces cultures.

NOTA: Au printemps, après avoir fait un traitement d'été ou d'automne au BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS et avant de semer, s'assurer de travailler le sol, jusqu'à une profondeur de 5 à 8cm (2 à 3po), avec un instrument à disques ou un vibroculteur. Cela devrait se faire quand le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Au cours du travail du sol, s'assurer de supprimer les jeunes mauvaises herbes et de ne pas les transplanter. Semer dans un lit de semence sans mauvaises herbes et bien préparé.

BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS

Toutes les cultures, sauf l'orge, le blé, le lin et la lentille
 Doses conseillées (produit) en kilogrammes par hectare (livres par acre)
 Hectares (acres) par sac

Saison et cultures	Sols: textures, teneurs en matières organiques (MO) et zones			
	Légers Sable, loam sableux		Moyens ou lourds Loam, loam limoneux, limon, loamsablo-argileux, loam limono-argileux, argile limoneuse, argile	
	2 à 6% de OM	6 à 15% de OM	2 à 6% de OM	6 à 15% de MO
	Sols boisés brun, brun foncé, noir et gris	Sols brun foncé, noir et noir intense	Sols boisés brun, brun foncé, noir et gris	Sols noir et noir intense
TRAITEMENT D'AUTOMNE Colza (Canola), pois (de grande culture et de conserve), moutarde, tournesol, féverole, soya, haricot sec, luzerne. En cas de forte infestation de folle avoine, utiliser la dose maximale.	11 kg (9,8 lbs)	14 kg (12,5 lbs)	14 kg (12,5 lbs)	14 à 17kg (12,5 à 15,2 lbs)
	2,1 ha/sac (5 acres/sac)	1,6 ha/sac (4 acres/sac)	1,6 ha/sac (4 acres/sac)	1,6 à 1,3 ha/sac (4 à 3,3 acres/sac)
Remarque: Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS entre le 1er sept. et l'engel du sol. La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage.				
TRAITEMENT D'ÉTÉ Colza (Canola), féverole	17 kg (15,2 lbs)	17 kg (15,2 lbs)	17 kg (15,2 lbs)	17 kg (15,2 lbs)
	1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)	1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)	1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)	1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)
Remarque: Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS entre le 1er sept. et l'engel du sol. La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage.				

BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS POUR LA LENTILLE ET LE LIN

Traitements d'automne et d'été seulement

Doses conseillées (produit) en kilogrammes par hectare (livres par acre), Hectares (acres) par sac

Saison et cultures	Sols: textures, teneurs en matières organiques (MO) et zones			
	Légers Sable, loam sableux		Moyens ou lourds Loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux, loam limono-argileux, argile limoneuse, argile	
	2 à 6% de OM	6 à 15% de OM	2 à 6% de OM	6 à 15% de MO
	Sols boisés brun, brun foncé, noir et gris	Sols brun foncé, noir et noir intense	Sols boisés brun, brun foncé, noir et gris	Sols noir et noir intense
TRAITEMENT D'AUTOMNE Lentille et lin	11 kg (9,8 lbs) 2,1 ha/sac (5 acres/sac)	14 kg (12,5 lbs) 1,6 ha/sac (4 acres/sac)	11 kg (9,8 lbs) 2,1 ha/sac (5 acres/sac)	14 à 17kg (12.5 à 15,2 lbs) 1,6 à 1,3 ha/sac (4 à 3,3 acres/sac) En cas de forte infestation de folle avoine, utiliser la dose maximale.
	Remarque: Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS entre le 1er sept. et l'engel du sol. La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage.			
TRAITEMENT D'ÉTÉ Lin seulement	17 kg (15,2 lbs) 1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)	17 kg (15,2 lbs) 1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)	17 kg (15,2 lbs) 1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)	17 kg (15,2 lbs) 1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)
	Remarque: Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS entre le 1er sept. et l'engel du sol. La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage.			

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AU LIN ET À LA LENTILLE

- Sur le lin, l'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS peut se faire en été ou en automne.
- Sur la lentille, n'épandre qu'en automne.
- Les deux incorporations devraient se faire en automne (ou en été), avant le semis du lin ou de la lentille au printemps.
- Pour s'assurer que le lit de semence est ferme et que la profondeur de semis est constante, il est conseillé de travailler peu profondément le sol et de tasser le lit de semence au printemps.
- Semer avec un semoir en lignes, à une profondeur de 2 à 4cm ($\frac{3}{4}$ à $1\frac{1}{2}$ po), dans un lit de semence humide et ferme.
- Semer le lin et la lentille quand la température du sol est supérieure à 6°C (42°F), généralement après la mi-mai.
- Les facteurs du milieu mentionnés dans la section «MODE D'EMPLOI DANS TOUTES LES CULTURES» peuvent causer des dégâts à la culture et en diminuer le rendement.

BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS POUR L'ORGE
 Traitement d'automne seulement — entre le 1er sept. et l'engel
 du sol Doses conseillées (produit) en kilogrammes par hectare
 (livres par acre), Hectares (acres) par sac

Saison et cultures	Sols: textures, teneurs en matières organiques (MO) et zones			
	Légers	Moyens ou lourds		
	Toutes les textures; 2 à 4 % de matières organiques	Toutes les textures; 4 à 6 % de matières organiques	Sable et loam sableux; 6 à 10 % de matières organiques	Loam, loam limoneux, limon, loam limono-argileux, loam argileux, loam, sablo-argileux, argile limoneuse et argile; 6 à 10%de matières organiques
	Sols boisés brun, brun foncé, noir et gris	Sols boisés brun, brun foncé, noir et gris	Sols brun, brun foncé, et noir	Sols noir et noir intense
TRAITEMENT D'AUTOMNE	8,5 kg (7,6 lbs)	11 kg (9,8 lbs)	11 kg (9,8 lbs)	14kg (12,5 lbs)
Orge	2,7 ha/sac (7 acres/sac)	2,1 ha/sac (5 acres/sac)	2,1 ha/sac (5 acres/sac)	1,6 ha/sac (4 acres/sac)
	En cas de forte infestation de folle avoine, utiliser la dose maximale.			
	Remarque: Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS entre le 1er sept. et l'engel du sol. La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage.			

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES À L'ORGE

- Sur l'orge, il est conseillé de n'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS qu'en automne.
- L'orge est une céréale qui lève et pousse vite et qui, une fois implantée, a une grande aptitude naturelle à soutenir la concurrence. **POUR LES AUTRES CULTURES HOMOLOGUÉES, NE PAS UTILISER LES DOSES POUR L'ORGE. LES DOSES À UTILISER POUR LES AUTRES CULTURES HOMOLOGUÉES SONT INDIQUÉES DANS LES SECTIONS SUR LES OLÉAGINEUX ET LES CULTURES SPÉCIALES ET SUR LA LENTILLE ET LE LIN.**
- La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS et jusqu'à une profondeur de 8 à 10 cm (3 à 4 po). La deuxième incorporation devrait aussi se faire en automne, perpendiculairement à la première. Pour maximiser l'efficacité du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, attendre 5 jours avant de faire la deuxième incorporation.
- Si on utilise la dose minimale, la folle avoine et la renouée liseron risquent d'échapper en partie à l'action herbicide du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. Avant de semer l'orge dans les parties basses des champs où la population de folle avoine est élevée, on devrait travailler le sol pour diminuer la densité de la folle avoine.
- Sur tous les sols contenant 6 à 10 % de matières organiques, sauf le sable et le loam sableux, utiliser la dose maximale de BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.
- Ne pas épandre de BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS pour la suppression de l'orge sur les terres traitées avec des produits à base de trifluraline ou d'éthylfluraline (p.ex. BONANZA, TRIFLUREX, TREFLAN, l'EDGE, FORTRESS ou RIVAL) depuis le 1er juin de l'année précédente.
- Ne pas épandre sur les sols contenant moins de 2% de matières organiques.
- Le semis devrait se faire avec un semoir en lignes, dans un lit de semence humide et tiède. Ne pas semer si le sol est froid. Si le semis se fait avec un semoir à disques ou un semoir pneumatique, éviter les variations de la profondeur de semis et s'assurer que le lit de semence est ferme en le tassant après le semis.
- Ne pas semer tôt, quand le sol est froid.
- L'orge ressentira peut-être des effets en début de saison, mais ces effets sont temporaires, et la culture s'en remettra et donnera son plein rendement.
- Si l'épandage se fait sur des buttes fortement érodées, le peuplement de la culture risque d'être réduit.
- Si l'épandage se fait sur un sol dont la teneur en matières

organiques ou la texture varient considérablement, la tolérance de la culture risque d'être réduite et la suppression risque d'être variable.

- Pour les doses de BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS à utiliser sur l'orge, consulter le tableau ci-dessus.

TRAITEMENT DES TERRES EN CHAUME ET DES JACHÈRES EN AUTOMNE POUR LA SUPPRESSION DE LA SÉTAIRE VERTE DANS LE BLÉ CULTURES HOMOLOGUÉES

Blé de printemps (demi-nain y compris) Blé dur

MAUVAISE HERBE SUPPRIMÉE L'ANNÉE DE RÉCOLTE

Sétaire verte*

Pendant l'année de récolte, le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS supprimera la sétaire verte de façon acceptable sur le plan commercial.

* Le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ne supprimera pas la sétaire verte tolérant la trifluraline. Voir les conseils spécifiques dans la section « AVERTISSEMENT » de la présente étiquette.

DOSE CONSEILLÉE DE BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS PAR HECTARE

(Traitement d'automne)

Sols contenant entre 2% et 8% de matières organiques

Période d'épandage	Dose de produit par
hectare Entre le 1er sept. et l'engel du sol	5,5kg/ha

AVERTISSEMENT

- Si l'épandage se fait sur des buttes fortement érodées, le peuplement de la culture risque d'être réduit.
- Pour le blé, la dose maximale est de 5,5kg/ha. Ne pas utiliser une dose supérieure pour le blé, sinon la culture risque de subir des dégâts.

ATTENTION

Pour le blé, ne pas épandre de BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS sur une terre en chaume en automne si la culture récoltée l'année courante a été traitée au BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, ou un autre produit à base de trifluraline ou un produit à base d'éthylfluraline (p.ex. EDGE). Cela comprend les traitements faits l'été ou l'automne précédents.

PRÉPARATION DE LA TERRE

On peut épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS en automne sur une jachère ou sur du chaume sur pied ou déjà travaillé, pourvu que les

déchets n'empêchent pas le mélange de la terre en bouchant l'instrument. On peut épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS par-dessus des pousses vertes, pourvu que celles-ci ne nuisent pas au mélange de la terre. Si les pousses vertes sont denses (c.-à-d. qu'elles nuisent au mélange de la terre), les supprimer, avec un cultivateur ou avec un herbicide conseillé, avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. Si on s'est débarrassé de l'andain en le brûlant, travailler le sol une fois pour le débarrasser de la couche de charbon avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

ÉPANDAGE

Pour supprimer la sétaire verte l'année suivante, on peut épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS en automne, entre le 1er septembre et l'engel du sol. Pour que l'épandage soit uniforme, utiliser un distributeur d'herbicide en granulés bien calibré. Calibrer le distributeur selon les directives du fabricant, et vérifier souvent le matériel pendant l'épandage pour s'assurer qu'il fonctionne comme il faut. Éviter que le produit se concentre en bandes étroites. Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS à la surface du sol et, si possible, l'incorporer à celui-ci du même coup. S'assurer de briser les grosses mottes.

L'incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage. Si on en suit le mode d'emploi, le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ne nuira pas aux cultures qui suivront en rotation; cependant, si on en épand trop (s'il y a chevauchement, si le distributeur est mal calibré, si l'épandage n'est pas uniforme, etc.), le peuplement des cultures suivantes risque d'être réduit.

INCORPORATION

Incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS au sol dans deux sens, avec un cultivateur, un cultivateur en profondeur ou un instrument à disques, à une vitesse d'avancement de 8 à 10km/h et jusqu'à une profondeur de 5 à 8cm. La deuxième incorporation devrait se faire perpendiculairement à la première et à la même profondeur. Si on veut laisser une couche de déchets pendant l'hiver, on peut faire la première incorporation en automne et la deuxième au printemps, au moment de la préparation du lit de semence. On peut faire les deux incorporations en automne. Le cas échéant, il est conseillé de prévoir un intervalle d'au moins 3 jours entre la première incorporation et la deuxième. Cela permettra au BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS de se libérer en plus grande quantité parmi les particules du sol et de se répartir plus uniformément dans le sol. La deuxième incorporation devrait se faire perpendiculairement à la première et à la même profondeur.

S'il y a des croûtes ou des bosses sur le sol ou que celui-ci est trop

mouillé pour que le mélange se fasse bien, on ne devrait pas incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS avec un cultivateur. Si l'incorporation se fait avec un instrument dont la profondeur de coupe est inférieure à 5cm ou supérieure à 8cm, il se peut que la suppression soit irrégulière ou que la culture subissent des dégâts.

Les extirpateurs à tringles, les herses et les semoirs à houes ne conviennent pas à l'incorporation du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

PRÉPARATION DU LIT DE SEMENCE AU PRINTEMPS

Le travail du sol au printemps, à la suite d'un traitement d'automne au BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, devrait se faire quand le sol est assez chaud pour favoriser la germination.

Si on n'a fait qu'une seule incorporation en automne afin de laisser une couche de déchets, le travail du sol au printemps devrait se faire obliquement ou perpendiculairement à l'incorporation d'automne, jusqu'à une profondeur de 5 à 8cm.

Si on a fait les deux incorporations en automne, on peut faire un travail superficiel du sol (pas plus profond que l'incorporation d'automne), avec un cultivateur ou un instrument à disques.

Éviter de transplanter les jeunes mauvaises herbes.

Semer dans un lit de semence ferme, humide et sans mauvaises herbes, au moyen d'un semoir à roue de pression à deux disques ou d'un semoir à houes, à une profondeur de 3 à 6cm.

Si on utilise un semoir à disques ou un semoir pneumatique, il ne sera peut-être pas nécessaire de faire un travail du sol à part au printemps. Cependant, il faut régler le semoir à disques ou le semoir pneumatique de façon à ce qu'il place les semences à une profondeur de 3 à 6cm, et on devrait bien tasser le lit de semence ou le herser après le semis pour favoriser la germination.

BLÉ: Pour réduire le risque de dégâts au blé, utiliser des semences de qualité et des pratiques agronomiques qui en favoriseront la pousse. Éviter de semer en profondeur, d'ameublir le lit de semence et de semer dans un sol froid.

BLÉ DEMI-NAIN: Si on sème du blé demi-nain, il faut le faire peu profondément. Pour ce qui est de la bonne profondeur de semis, voir ce qu'on conseille dans la région.

MODE D'EMPLOI DU BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS SUR LES JACHÈRES

Le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS est un herbicide de prélevée qui, une fois incorporé (mêlé) au sol, supprime plusieurs graminées et dicotylédones annuelles pendant les deux ans de la rotation

jachère blé. LE BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS SUPPRIME LES MAUVAISES HERBES QUI Y SONT SENSIBLES EN TUANT LEURS PLANTULES À MESURE QU'ILS GERMENT. Il ne supprime pas les mauvaises herbes établies.

CULTURES HOMOLOGUÉES

Blé de printemps (demi-nain y compris)

Blé dur

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

ANNÉE DE JACHÈRE

Échinochloa pied-de-coq
blanc Saponaire des vaches
verte*
blanc
Ivraie de Perse

Renouée liseron
Renouée liseron***
Folle avoine

ANNÉE DE RÉCOLTE

Chénopode
Sétaire
Chénopode
Sétaire verte
Folle avoine**
Amarante à racine rouge

* Le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ne supprimera pas la sétaire verte tolérant la trifluraline. Voir les conseils spécifiques dans la section « AVERTISSEMENT » de la présente étiquette.

**Pendant l'année de récolte, la suppression de la folle avoine peut varier selon la population de folle avoine et les conditions du sol et climatiques.

***La renouée liseron échappera peut-être en partie à l'action herbicide du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, mais sa croissance sera retardée, donc sa concurrence sera limitée.

NOTA: Pendant l'année de jachère, le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ne supprimera pas toutes les mauvaises herbes sensibles qu'après la deuxième incorporation, c.-à-d. une fois qu'une couche uniforme de terre aura été traitée au BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. Pendant l'année de récolte, le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS supprimera les mauvaises herbes de façon acceptable sur le plan commercial, comme il est indiqué ci-dessus.

ÉPANDAGE DU BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS SUR LES JACHÈRES DOSES CONSEILLÉES (kg/ha) EN SOL BRUN

Date d'épandage	Teneur en matières organiques	
	1 à 3 %	4 à 8 %
Mai	9,5 kg/ha	11,0 kg/ha
Juin	8,0 kg/ha	9,5 kg/ha
Juillet	6,5 kg/ha	8,0 kg/ha

PRÉPARATION DE LA TERRE

En réduisant le nombre de travaux de jachère en une saison, on retient une couche de déchets plus importante, ce qui réduit l'érosion par le vent et l'évaporation. On peut réduire au maximum le nombre de travaux de la jachère qu'il faut en une saison en épandant le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS juste avant le premier travail de la jachère au printemps.

On peut épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS sur du chaume sur pied ou déjà travaillé, pourvu que les déchets n'empêchent pas le mélange de la terre. On peut épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS

par-dessus des pousses vertes, pourvu que celles-ci ne nuisent pas au mélange de la terre. Si les pousses vertes sont denses (c.-à-d. qu'elles nuisent au mélange de la terre), les détruire, avec un cultivateur ou avec un herbicide conseillé, avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

ÉPANDAGE

L'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS sur les jachères permet de supprimer les mauvaises herbes pendant les deux ans de la rotation jachère-blé. Épandre uniformément le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS au moyen d'un distributeur de granulés bien calibré.

Calibrer le distributeur selon les directives du fabricant, et vérifier souvent le matériel pendant l'épandage pour s'assurer qu'il fonctionne comme il faut. Éviter que le produit se concentre en bandes étroites. Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS à la surface du sol et, si possible, l'incorporer à celui-ci du même coup (voir les détails sur l'incorporation ci-dessous). S'assurer de briser les grosses mottes. Si on en suit le mode d'emploi, le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ne causera pas de dégâts au blé qu'on cultivera en rotation après l'année de jachère; cependant, si on en épand trop (s'il y a chevauchement, si le distributeur est malcalibré ou si l'épandage ne se fait pas uniformément), il se peut que le peuplement des cultures suivantes soit réduit, que leur développement soit retardé ou que leur rendement soit diminué.

TRAVAUX D'INCORPORATION

Pour incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS au sol, le mélanger avec la terre dans deux sens, avec un cultivateur, un cultivateur en profondeur ou un instrument à disques, à une vitesse d'avancement de 8 à 10km/h. La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage, et la deuxième incorporation devrait se faire pas moins d'une semaine après l'épandage. Au besoin, on pourra faire d'autres incorporations pendant le reste de la période de jachère pour supprimer les mauvaises herbes résistantes qui auront poussé. Les deux premières incorporations devraient se faire jusqu'à une profondeur de 5 à 8cm. La profondeur des incorporations ultérieures ne devraient pas être supérieure

à 8cm.

Après les deux incorporations, il faudra peut-être passer l'extirpateur à tringles ou faire un travail superficiel du sol pour supprimer les mauvaises herbes résistantes qui auront poussé et pour mélanger le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS plus uniformément avec la terre. Ces travaux supplémentaires du sol devraient être aussi peu profonds que possible afin de réduire au maximum l'enfouissement des déchets et l'évaporation. S'il y a des croûtes ou des bosses sur le sol ou que celui-ci est trop mouillé pour que le mélange se fasse bien, on ne devrait pas incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS avec un cultivateur.

Si l'incorporation se fait avec un instrument dont la profondeur de coupe est supérieure à 8 cm, il se peut que la suppression soit irrégulière ou que la culture subissent des dégâts.

PRÉPARATION DU LIT DE SEMENCE AU PRINTEMPS

La préparation du lit de semence devrait se faire avec un cultivateur dont la profondeur de coupe est réglée à 5cm (pas plus profondément que l'incorporation), quand le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Éviter de transplanter les jeunes mauvaises herbes. Semer dans un lit de semence sans mauvaises herbes, au moyen d'un semoir à deux disques ou d'un semoir à houes, à une profondeur de 3 à 6cm. Si on utilise un semoir à disques ou un semoir pneumatique, il ne sera peut-être pas nécessaire de faire un travail du sol à part au printemps. Cependant, on devrait régler le semoir à disques ou le semoir pneumatique de façon à ce qu'il place les semences à une profondeur de 3 à 6cm, et on devrait bien tasser le lit de semence ou le herser après le semis pour favoriser la germination.

BLÉ: Pour réduire le risque de dégâts au blé, utiliser des semences de qualité et des pratiques agronomiques qui en favoriseront la pousse. Éviter de semer en profondeur, d'ameublir le lit de semence et de semer dans un sol froid.

BLÉ DEMI-NAIN: Si on sème du blé demi-nain, il faut le faire peu profondément. Pour ce qui est de la bonne profondeur de semis, voir ce qu'on conseille dans la région.

MISES EN GARDE : DANGER: IRRITANT POUR LES YEUX – ATTENTION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Après l'épandage, bien se laver les mains et les bras. Éviter de contaminer les aliments pour les humains et les animaux. Ne pas contaminer les plans d'eau. Entreposer dans son sac d'origine.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des

systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

Quiconque manipule le produit doit porter un vêtement à manches longues et un pantalon long. En outre, il faut porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement ainsi que lors des activités de nettoyage et de réparation.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrier un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer directement au soleil. Garder au frais. Ne pas laisser dans le distributeur de granulés pendant plus de 24 heures.

CONTENANT À RETOURNER

Élimination du contenant: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Tous les noms de produits sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.